



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion
M. Christophe Privet : Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la
ville de Montreux

Présidente : Laurence Sierro (PLR)
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Jérôme Chessex (PLR)
René Chevalley (UDC)
Raphaël Corbaz (PLR)
Mario Gori (SOC)
Daniel Manzini (SOC)
Christophe Privet (ML)
Heinz Schoeneich (PLR)
Eric Walther (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 13 avril 2016 à 19 heures à la salle des commissions de la villa Mounsey. Le Municipal, Monsieur Pierre Rochat, a pris part à cette séance avec son chef de service, M. Serge Gard. Nous les remercions pour les informations données.

1. Précisions sur l'objet de la motion

Le motionnaire nous informe en préambule que certains éléments sont donnés. D'une part, le modèle comptable harmonisé des communes (MCH2) sera prochainement introduit, l'objectif étant la refonte des plans comptables ainsi qu'une meilleure répartition des centres de charges et de revenus. D'autre part, l'investissement accepté récemment par le Conseil communal concernant le remplacement des outils informatiques, permettra à notre commune de mettre en place le MCH2. C'est dans ce cadre qu'il propose l'étude de sa motion.

Le motionnaire a constaté, depuis qu'il est membre de la COFIN, une amélioration de la présentation des budgets et des comptes, des informations ont été ajoutées et complétées au fil du temps. Toutefois, la présentation de ces derniers n'est pas encore optimale et il manque certains outils d'analyse.

La COFIN obtient des informations complémentaires auprès de la Municipalité, qui sont discutées et analysées. Toutefois, les membres de la COFIN changent et certaines pratiques

pourraient se perdre, raison pour laquelle le motionnaire souhaite fixer les choses.

Il propose que certaines rubriques du budget fassent l'objet de sous-comptes et illustre sa proposition par deux exemples extraits du budget 2016 :

- Le budget du Service Financier présente un compte de revenus 222.4222 « Int.s/obligations et actions » de CHF 3.5 millions, le détail est mentionné en annexe. Le motionnaire propose d'introduire des sous-comptes, par exemple les comptes 222.4222.1 Casino de Montreux, 222.4222.2, Romande Energie etc., afin que le détail figure directement dans le budget, facilitant ainsi la lecture et la comparaison avec les années précédentes.
- Le compte budgétaire 150.3653 « Subventions » est aussi détaillé dans l'analyse du budget. Il s'agit, pour la plupart, de subventions récurrentes et elles pourraient aussi faire l'objet de sous-comptes, comme le démontre l'exemple extrait du budget 2015 de la Commune de Vevey (annexé au présent rapport).

2. Position de la Municipalité

Monsieur Rochat explique que la demande du motionnaire est de caractère très technique et que la décision d'ouvrir des sous-comptes et de compétence municipale ; c'est la Municipalité qui dispose des attributions pour décider du niveau de détail à fournir.

Pour répondre aux questions récurrentes de la COFIN et rendre l'analyse plus lisible, nous pourrions soit introduire des sous-comptes ou compléter la présentation des annexes du budget.

De plus, si la proposition du motionnaire devait s'appliquer à tous les comptes, ce qu'il craint de voir se passer au fil du temps, la présentation pourrait devenir compliquée et trop détaillée.

3. Tour de table et discussion générale

Pour commencer, le motionnaire rappelle que sa demande porte sur l'introduction de sous-comptes pour les postes les plus importants et récurrents (par exemples revenus financiers et subventions) et non pour tous les comptes, ce qui ne devrait pas entraîner une augmentation du contenu des documents fournis au Conseil communal.

Certains commissaires, membres de la COFIN, adhèrent à la proposition du motionnaire. Ils relèvent en particulier la difficulté à comparer le détail du budget de l'année courante et celui des années précédentes, nécessitant une recherche d'informations dans les documents des années précédentes et la création d'analyses ad-hoc. Il est précisé que la création de sous-comptes ne concerne qu'une vingtaine de rubriques, qui ont fait l'objet de demandes récurrentes de la COFIN ces dix dernières années. Il n'est en aucun cas question de créer un excès de détails.

Un commissaire propose à la Municipalité de se rapprocher de la COFIN pour définir les rubriques nécessitant l'extension du plan comptable.

D'autres commissaires estiment qu'une motion n'est pas nécessaire étant donné que la COFIN a toujours obtenu de la Municipalité les réponses et informations souhaitées. De plus, l'introduction de nouvelles applications de gestion informatiques facilitera l'édition de rapports en vue de fournir à la COFIN les informations nécessaires à l'analyse budgétaire et financière. En outre, si seules une vingtaines de rubriques sont concernées, il serait suffisant d'obtenir des analyses annexes plutôt que de créer des sous-comptes dans ces rubriques.

Pour conclure, M. Rochat retient la demande de plus de clarté et de lisibilité à laquelle il adhère. Il n'y a aucune volonté de ne pas informer, mais souhaite respecter la séparation des pouvoirs et éviter le risque de cogestion. Il relève la possibilité d'améliorer les annexes afin d'informer de manière encore plus claire et plus complète, si possible et nécessaire. Sur la base de ces différents éléments, il pense qu'une motion n'est pas nécessaire.

Conclusion

En conclusion, c'est par 6 oui, 4 non et 0 abstention que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la motion de Monsieur Christophe Privet "[Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux](#)".

6 oui, 4 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Laurence Sierro (PLR)